



PLAN GESTION DE REPRISE FOIRE AUX QUESTIONS 23 février 2021

Que fait la fédération pour la reprise des entraînements et des compétitions ?

Croyez-bien que la gestion de la crise sanitaire est la préoccupation première et la priorité de la Fédération. Mais nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. En tant que fédération délégataire, mais surtout en tant que fédération responsable, nous appliquons obligatoirement les limitations gouvernementales.

Cependant, le Président prend part activement aux discussions avec le Ministère des sports pour que le sport ne soit pas totalement oublié des négociations avec l'Etat et que la Fédération puisse continuer à assurer sa mission de service public, grâce à l'action et au volontariat de ses clubs qui ont un rôle important dans les enjeux sociétaux. Il participe également à de nombreuses visio-conférences avec le CNOSF et avec ses homologues présidents pour suivre au plus près l'évolution de cette crise sanitaire et réagir en fonction d'elle.

Pourquoi certains sites sont ouverts et pas les salles de tennis de table ?

Nous ne pouvons pas aller contre les décisions de l'Etat et la Ministre des sports, que le Président a rencontrée le 5 février dernier, a bien insisté sur un point. Oui, le tennis de table n'est pas confronté à des problèmes de distanciation car la table, les aires de jeu font barrières. L'inquiétude pour nos gouvernants vient du « brassage » potentiel de population généré le sport. La fermeture des remontées mécaniques dans les stations de ski, sport de plein air par excellence, en est un parfait exemple.

Mais est-ce qu'on peut jouer en extérieur ?

Rien ne l'interdit, bien au contraire. Si le climat le permet, avec l'accord de votre mairie ou l'instance locale et dans le respect des gestes barrières, la pratique en extérieur est autorisée :

- pour les mineurs : nombre illimité si la séance est encadrée, seulement en groupe de 6 jeunes maximum si la pratique est auto-organisée ;
- pour les majeurs : en groupe de 6 joueurs maximum que la séance soit encadrée ou auto-organisée.

Nous invitons également les clubs à se rapprocher de sa municipalité pour avoir l'autorisation de se replier dans une salle ou dans un gymnase en cas de dégradation des conditions météo. Ils pourront y organiser des activités de loisir (type jeux de société par exemple) et ainsi garder le lien avec les adhérents.

Et pourquoi pas !

Peut-on espérer une reprise avant la fin de saison 2020-2021 ?

Il faut rester positif et se préparer à reprendre le chemin des salles. Jusqu'à ce jour, nous sommes toujours dans la position de reprendre le championnat par équipes 15 jours après avoir reçu le feu vert pour ouvrir les salles. Nous mettrons tout en œuvre pour cela. Et aussi pour proposer d'autres compétitions, plus souples à mettre en place... dès que nous aurons les autorisations gouvernementales et locales.

En attendant, qu'est-ce que je peux faire ?

Premièrement, m'entretenir physiquement. C'est important pour être prêt au moment venu. Cela serait trop bête de se blesser au premier entraînement. Si le cœur n'y est pas tout seul, organisez des séances collectives avec vos coéquipiers, tous ensemble.

Deuxièmement, en profiter pour me former. Aux outils de communication, à la technique, à l'arbitrage. Pour cela, rapprochez-vous de votre ligue ou de votre comité pour connaître les formations.

Troisièmement, et c'est peut-être le plus important, gardez le lien avec vos partenaires, vos copains du ping, votre club. C'est bien pour ça que vous vous êtes retrouvés à jouer en club !

J'ai payé une licence et j'aimerais bien me la faire rembourser ?

Tout d'abord, lorsqu'on adhère à un club, on n'achète pas simplement une prestation de service dispensée à la séance, comme tout consommateur, mais on entre dans une structure associative permettant de participer aux activités proposées (participation aux compétitions, à la vie fédérale, formation, assurance...). Elle permet la solidarité entre tous les adhérents.

La cotisation du club comprend :

- la licence qui sert à l'organisation du tennis de table (les championnats à tous les niveaux, la formation, l'organisation de manifestations, les actions de promotions et de développement de l'activité). Elle est composée d'une part fédérale (22,15 € pour un senior traditionnel) à laquelle s'ajoutent les parts régionale et départementale ;
- la part du club pour l'achat de matériel, la gestion et l'entretien de la salle, le recrutement d'entraîneurs... ;
- et la part « gratuite » correspondant à toute la contribution bénévole de chacun et en particulier des dirigeants.

Quelles sont les aides auxquelles mon club peut prétendre pour aider mes licenciés ?

Elles sont multiples et parfois méconnues par les clubs. Chômage partiel, fonds de solidarité, allègement, exonération exceptionnelle des cotisations, prêts octroyés ou garantis par l'Etat, ces aides sont disponibles sous certaines conditions.

Le Groupe Covid19 a publié sur le site de la fédération, rubrique plan de relance Covid 19 > solidarité financière, le tableau des mesures d'aides économiques d'urgence et du plan de relance pour le sport issu du Ministère des Sports.

Et pour encore mieux s'y retrouver, il a organisé, à destination des ligues, départements et des clubs, des webinaires interactifs sur « les dispositifs d'aides d'urgence gouvernementaux » auxquels les clubs peuvent prétendre. Les présentations sont disponibles sur le site fft@fft.com.

Parce que nous avons besoin de votre énergie pour tous les challenges qui nous attendent encore en 2021, la Fédération compte sur vous pour faire rebondir la balle.